

Image not found or type unknown



Reprise d'activité et droit administratif

Par **samour**, le **25/02/2008** à **13:10**

bjrs , je voudrais reprendre l'entreprise de ma patronne en boulangerie mais il y a trop de personnes qui doivent licencier? Si c moi est-ce que j'ai droit à une aide ? Y a-t-il un montant minimum à donner alors que le C.A.est de 300milles euros ? Un garant est-il obligatoire ? Je voudrais installer une machine en plus.Quel sont les aides que je peux avoir ? Alors que je n'ai pas d'argent devant moi , est-ce que c possible ? Merci beaucoup en attente de votre réponse . Mr Samour